

HORIZON ATLANTIQUE 17

Fonds de dotation

Rue du Docteur Schweitzer

17019 La Rochelle Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 14 mois clos le 31 décembre 2018

HORIZON ATLANTIQUE 17

Fonds de dotation

Rue du Docteur Schweitzer

17019 La Rochelle Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 14 mois clos le 31 décembre 2018

Au conseil d'administration du fonds de dotation HORIZON ATLANTIQUE 17

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation HORIZON ATLANTIQUE 17 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 17 novembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

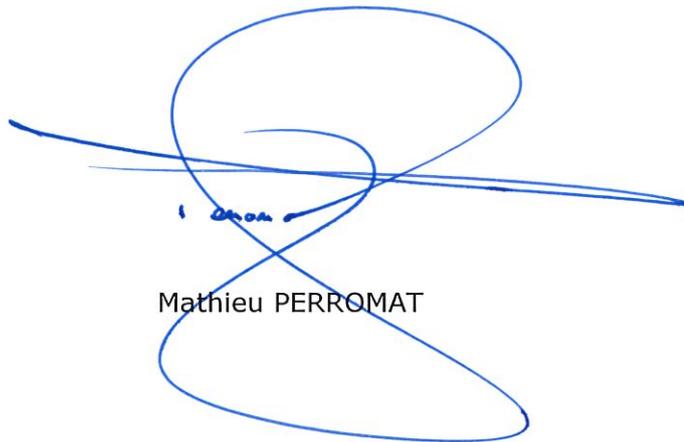
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, le 16 septembre 2019

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Mathieu PERROMAT

COMPTES ANNUELS

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

BILAN AU 31 -déc/2018

ACTIF	2018			PASSIF	2018
	Valeur d'acquisition	Amortissements	Valeur Nette		
ACTIF IMMOBILISE				FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	
- Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	<i>Fonds propres :</i>	
- Immobilisations corporelles (mobiliers et matériels)	0,00	0,00	0,00	- Fonds Associatif sans droit de reprise	15 000,00
- Immobilisations financières (titres et dépôts de garantie)	0,00	0,00	0,00	<i>dont sub d'invest à des biens renouvelables par l'ass</i>	0,00
				- Réserves	0,00
				- Report à nouveau	0,00
				- Résultat de l'exercice	0,00
				<i>Autres fonds associatifs :</i>	0,00
				<i>dont sub d'invest à des biens non renouvelables par</i>	0,00
TOTAL I	0,00	0,00	0,00	TOTAL I	15 000,00
ACTIF CIRCULANT				PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00
- Stocks	0,00	0,00	0,00		
- Avances et acomptes versés sur commande	0,00			TOTAL II	0,00
- Créances clients	17 600,00	0,00	17 600,00		
- Autres créances	0,00	0,00	0,00	FONDS DEDIES	
<i>dont subventions à recevoir</i>	0,00			- sur subventions de fonctionnement	0,00
- Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	- sur autres ressources	10 534,26
- Disponibles (autres que caisse)	9 134,26		9 134,26		
- Caisse	0,00		0,00	DETTES	
TOTAL II	26 734,26	0,00	26 734,26	- Emprunts et dettes assimilées plus d'un an	0,00
				- Emprunts et dettes financières à moins d'un an	0,00
				- Avances et acomptes reçus sur commandes en cou	0,00
				- Fournisseurs et comptes rattachés	1 200,00
				- Autres	0,00
				TOTAL III	11 734,26
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF				COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	
- Charges constatées d'avances	0,00		0,00	- Produits constatés d'avance	0,00
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	TOTAL IV	0,00
TOTAL ACTIF	26 734,26	0,00	26 734,26	TOTAL PASSIF	26 734,26

COMPTE DE RESULTAT 2018

PRODUITS D'EXPLOITATION	AU 31-déc/2018
<u>Ventes de produits finis, prestations de service et marchandises</u>	9 500,00
<u>Production stockée et immobilisée (71 et 72)</u>	0,00
<u>Subventions d'exploitation (74)</u>	0,00
<u>Autres produits de gestion courante (75)</u>	2 372,17
Dont :	
- <i>Cotisation</i>	0,00
- <i>Produits divers de gestion courante (dons...)</i>	2 372,17
<u>Reprises sur amortissements et provisions (781)</u>	0,00
<u>Transfert de charges (791)</u>	0,00
TOTAL I	11 872,17
CHARGES D'EXPLOITATION	AU 31-déc/2018
<u>Achats matières premières et marchandises</u>	0,00
<u>Services extérieurs</u>	0,00
Dont :	
- <i>Sous-traitance</i>	0,00
- <i>Locations et charges</i>	0,00
- <i>Entretien, réparations et maintenance</i>	0,00
- <i>Primes d'assurances</i>	0,00
- <i>Etudes, documentations, séminaires, conférences</i>	0,00
<u>Autres services extérieurs</u>	1 353,95
Dont :	
- <i>Rémunérations d'intermédiaires et honoraires</i>	1 200,00
- <i>Publicité, relations publiques</i>	150,00
- <i>Déplacements, missions et réceptions</i>	0,00
- <i>Frais postaux et frais de télécommunication</i>	0,00
- <i>Services bancaires et assimilés</i>	3,95
- <i>Cotisations diverses</i>	0,00
<u>Impôts et taxes</u>	0,00
<u>Charges de personnel</u>	0,00
- <i>Rémunération du personnel</i>	0,00
- <i>Charges de sécurité sociale et de prévoyance</i>	0,00

<u>Autres charges courantes</u>	0,00
<u>Dotations aux amortissements et provisions</u>	0,00
TOTAL I	1 353,95
Résultat d'exploitation	10 518,22
Produits financiers	16,04
Charges financières	0,00
Résultat financier	16,04
Résultat courant	10 534,26
Produits exceptionnels	0,00
Dont :	
- Produits de cessions des éléments actif cédés (cpte 775)	0,00
- Quote-part des sub d'invest. virées au compte de résultat (compte	0,00
Charges exceptionnelles	0,00
Dont :	
- Valeurs comptables des éléments d'actif cédés (compte 675)	0,00
Résultat exceptionnel	0,00
Impôt sur les sociétés	0,00
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs (+)	0,00
Engagement à réaliser sur ressources affectées (-)	10 534,26
Résultat de l'exercice : excédent (+) ou déficit (-)	0,00

Evaluation des contributions volontaires en nature	
Produits	
- Bénévolat	0,00
- Prestations en nature	0,00
- Dons en nature	0,00
Total évaluation produits	0,00
Charges	
- Secours en nature	0,00
- Mise à disposition gratuites de biens et services	0,00
- Personnel bénévole	0,00
Total évaluation charges	0,00

Annexe aux comptes annuels

Fonds de dotation Horizon Atlantique 17

Les informations ci-après constituent l'annexe au Bilan de l'exercice clos le 30/06/2018.

L'exercice a une durée de 14 mois couvrant la période du 17 Novembre 2017 au 31 décembre 2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Objet social du Fonds de dotation

Le fonds de dotation a pour objet :

- le financement de programmes de recherche, de développement et d'innovation notamment dans les domaines cliniques, thérapeutiques, épidémiologiques, médico-économiques, paramédicaux, sociaux ou tout autre domaine sélectionné par le fonds de dotation pour leur pertinence sur les questions de santé, seul ou en partenariat avec d'autres organismes ;
- le renforcement des synergies avec les soins primaires ;
- le renforcement des synergies entre la recherche publique et la recherche privée ;
- de favoriser le développement des innovations à l'initiative des personnels médicaux et non-médicaux
- de favoriser le transfert vers les patients des innovations diagnostiques et thérapeutiques ;
- de favoriser la formation des personnels, tant médicaux que non-médicaux à la recherche.

2. Evènements significatifs de l'Exercice

La fonds de dotation Horizon Atlantique 17 a été créée le 17 Novembre 2017.

L'exercice du 31 Décembre 2018 est le premier exercice du fonds de dotation Horizon Atlantique 17.

L'activité de l'année 2018 a essentiellement été consacrée au rassemblement des fonds pour la constitution de la dotation initiale (15 000 €) :

- MNH : 1000 €
- BFM : 2 000 €
- MainCare Solutions : 3 000 €
- Sanofi-aventis France : 3 000 €
- Association pour la Promotion de la Médecine Générale : 3 000 €
- CREA ZUR France : 5 000 €

Horizon Atlantique 17 a été mandaté pour la gestion des contreparties financières de 4 études afin d'assurer la gestion des comptes investigateurs pour la recherche, financés par la participation aux essais cliniques à promotion industrielle. La participation à l'étude ECLIPSE a abouti à la facturation de 9 500 € de contrepartie financière pour l'activité de recherche du service de dermatologie.

3. Règles & Méthodes comptables

Les états financiers sont présentés en Euros.

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles et méthodes comptables applicables en France, dans le respect des règlements CRC n°99-01 et au règlement ANC 2014-03 du 05 Juin 2014 relatif au plan comptable général régissant les associations et les fondations.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes : les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode du coût historique dans le respect de la continuité de l'exploitation, de la permanence des méthodes et de l'indépendance des exercices.

Aucun changement de méthode comptable n'a été fait au cours de l'exercice 2018.

3.1 Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour le fonds de dotation.

Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en utilisant des méthodes statistiques selon la nature des provisions.

3.2 Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation sont comptabilisées lorsque conformément à une commande du fonds de dotation Horizon Atlantique 17, la marchandise a été réceptionnée ou la prestation rendue.

3.3 Produits d'exploitation

Ils sont constitués :

- Du revenu de la dotation ;
- De produits financiers ;
- Du produit des dons et legs ;
- De subventions d'organisations nationales et internationales ;
- Du produit de ventes et rémunérations pour services rendus ;
- Des revenus tirés de la propriété intellectuelle.

3.4 Charges d'exploitation

Les opérations de mécénat sont comptabilisées dès la réception du bien ou la constatation du service fait d'une prestation relative à l'exercice. Les prestations de service sont prises en charge par le fonds de dotation au fur et à mesure de leur réalisation.

3.5 Fonds dédiés

Il est comptabilisé dans les fonds dédiés la partie des versements annuels, affectée aux actions du fonds de dotation Horizon Atlantique 17 et n'ayant pu être utilisée dans l'exercice.

En €	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagements à réaliser	Fonds dédiés 31.12.2018
Fonds dédiés	-	-	10 534	10 534

3.6 Mise à disposition

Aucun tiers ne met gratuitement à la disposition du Fonds de dotation Horizon Atlantique 17 du personnel.

Deux sous-projets de l'étude ECHORTON nécessitent des compétences en intelligence artificielle, une convention de mécénat de compétence a été signée avec un ingénieur de l'école Polytechnique et de l'école Nationale des Ponts et Chaussées, qui dans le cadre de ses fonctions et de ses intérêts personnels, a acquis une expertise dans le champ de l'intelligence artificielle, et en particulier dans le domaine de l'apprentissage automatique profond (Deep Learning).

Une convention de partenariat a été signée entre le fonds de dotation Horizon Atlantique 17 et le Groupe Hospitalier de la Rochelle-Ré-Aunis pour définir les conditions de mise à disposition de locaux, fournitures et outils de communication pour les besoins de fonctionnement d'Horizon Atlantique 17. Cette convention n'a pas d'effet sur l'exercice 2018.

4. Notes sur le compte de résultat.

4.1 Fonds dédiés

Il est comptabilisé dans les fonds dédiés la partie des versements annuels, affectée aux actions du fonds de dotation Horizon Atlantique 17 et n'ayant pu être utilisée dans l'exercice.

4.2 Honoraires Commissaires Aux Comptes

Le montant des honoraires s'élève à 1 200 €.

4.3 Rémunérations des dirigeants

Néant

5. Notes sur le Bilan et le Hors bilan

5.1 Compte de régularisation actif

Il n'existe pas de Charges Constatés d'Avance au 31.12.2018.

5.2 Etat des échéances des créances

L'ensemble des créances ont une échéance à moins d'un an :

En €	A moins d'un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	-	-
Actif circulant	17 600	-
Charges constatées d'avance	-	-

5.3 Etat des échéances des dettes

Le solde fournisseurs de 1 200 € est constitué à hauteur de 1 200 € de facture non parvenue. Ces dernières ayant été dénouées depuis.

5.4 Engagements Hors Bilan

a) Engagements reçus

En application des statuts, à la constitution, le fonds est constitué d'une dotation initiale de 15 000 €.

La dotation en capital est consommable, pour permettre la réalisation de l'objet défini à l'article 2 des statuts. Les modalités de consommation de la dotation seront déterminées par le conseil d'administration.

b) Engagements donnés.

Le fonds de dotation Horizon Atlantique 17 n'a pas donné d'engagement au titre de l'exercice 31.12.2018.

5.5 Perspectives 2019

Pour les actions du fonds de dotation Horizon Atlantique 17, il n'est pas prévu de nouveau versement au titre d'un plan pluriannuel.

2 partenariats (40 000 € et 5 000 €) en cours de contractualisation en 2019.